

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE



Engagé-es pour la titularisation, mobilisé-es pour de nouveaux droits pour les contractuel-les et vacataires

Les contractuel-les aussi peuvent voter ! Aujourd'hui, les contractuel-les représentent plus d'un quart des emplois (26,4 %) dans la fonction publique territoriale. Trop souvent oubliés, ils et elles font tourner les services dans nos collectivités et établissements publics. Pourtant, malgré des missions identiques à celles des titulaires, leurs droits restent souvent limités, les salaires bloqués et l'avenir professionnel incertain.

La précarité n'est pas un métier : c'est le résultat de choix politiques !

Les inégalités en matière de rémunération, de protection sociale et de perspectives de carrière entre fonctionnaires et contractuel-les font émerger une fonction publique à deux vitesses, qui fragilise la cohésion des équipes et génère de l'insatisfaction au travail. Multiples CDD, contrats de projet, temps incomplets imposés, renouvellements abusifs et suppressions de postes statutaires : les contractuel-les servent trop souvent de variables d'ajustement.

Vous avez le droit de vote, prenez-le pour dire stop à la précarité !

Des droits trop souvent méconnus

Les agent-es contractuel-les disposent pourtant de droits :

- droit aux congés ;
- droit à la formation ;
- droit syndical et droit de grève ;
- droit à certaines primes ;
- droit à l'entretien professionnel ;
- droit au chômage sous certaines conditions ;
- droit à la protection contre les discriminations et le harcèlement.

Mais, dans la réalité, les inégalités persistent :

- salaires gelés pendant des années ;
- non-respect des délais de renouvellement ;
- refus de cédésation après 6 ans ;
- temps partiels subis ;
- recours abusif aux vacations et contrats précaires ;
- absence de reconnaissance de l'expérience acquise...

Le CDI ne doit pas être un parcours du combattant

Après six années sur un emploi permanent, un contrat peut ouvrir droit à un CDI. Pourtant, certaines collectivités

préfèrent interrompre les contrats ou modifier les postes pour empêcher les agent·es d'y accéder. La CGT dénonce ces pratiques et revendique une cédésation automatique, ainsi qu'un véritable plan de titularisation et une reprise de l'ancienneté pleine et entière.

Les contractuel·les sont des agent·es à part entière

Les contractuel·les assurent les mêmes missions que les titulaires : accueil du public, entretien, animation, administratif, social, technique, culture, petite enfance... Pourtant, les garanties collectives restent insuffisantes.

La CGT revendique :

- l'égalité salariale : «à travail de valeur égale, salaire égal»;
- la revalorisation des rémunérations;
- l'accès aux primes pour toutes et tous;

- le respect des droits en matière de maladie et de congés;
- l'arrêt des abus liés aux contrats précaires;
- des conditions de travail dignes;
- la titularisation des agent·es occupant des besoins permanents.

La CGT défend :

- des services publics de qualité;
- des emplois stables;
- des droits collectifs renforcés;
- la reconnaissance du travail des agent·es contractuels.

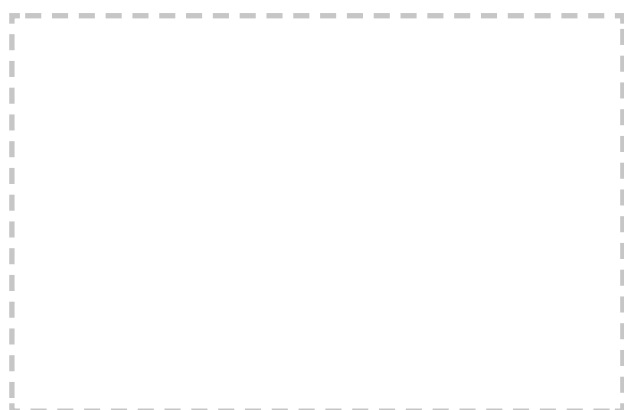
**CONTRACTUEL·LES
AUJOURD'HUI, PRÉCAIRES
JAMAIS! ENSEMBLE,
FAISONS RESPECTER
NOS DROITS!**



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE

**POUR DONNER DE LA FORCE
À NOS REVENDICATIONS ET
PROPOSITIONS**

JE VOTE CGT!



Connaissez vos droits, lisez notre guide «Droits des agents» en scannant le QR code



Pour vous syndiquer en ligne, scannez le Flashcode!